

L'INSPECTION SOCIALE EN ROUMANIE : ENTRE LA CONSTRUCTION INSTITUTIONNELLE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Elena SIMIONESCU,
Lectrice universitaire doctorante
UNIVERSITE « NICOLAE TITULESCU »
Faculté de Sciences sociales et administratives
BUCHAREST-ROUMANIE
ileana_simionescu@yahoo.com

Erreur !

SOMMAIRE

□ CHAPITRE I:

- LES PREMISSES DE L'APPARITION DE L'INSPECTION SOCIALE DANS LE CONTEXTE DE L'ADHESION DE LA ROUMANIE A L'UNION EUROPEENNE

□ CHAPITRE II

- L'INSPECTION SOCIALE EN ROUMANIE - INSTITUTION EUROPEENNE

II.1 ELEMENTS IMPORTANTS CONCERNANT LA CONSTRUCTION INSTITUTIONNELLE DE L'INSPECTION SOCIALE

II.2 L'INSPECTION SOCIALE EN ROUMANIE. ATTRIBUTIONS ET FONCTIONS

II.3 LE ROLE DE L'INSPECTEUR SOCIAL DANS L'INSPECTION SOCIALE – AGENT DU CHANGEMENT SOCIAL GRACE A SES COMPETENCES PROFESSIONNELLES

□ CHAPITRE III

- ASPECTS SIGNIFICATIFS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN INSPECTION SOCIALE

III.1 OBJECTIFS DE LA FORMATION DU PROFESSIONNEL EN INSPECTION SOCIALE

III.2 INSTITUTIONS IMPLIQUEES DANS LA FORMATION

□ CHAPITRE IV

- ETUDE DE CAS :FORMATION ACADEMIQUE EN INSPECTION SOCIALE A L'UNIVERSITE DE BUCAREST- Faculté de Sociologie et d'Assistance Sociale –Master "Inspection Sociale"

□ CONCLUSIONS

ARGUMENTATION

On sait que le concept d'Inspection sociale est clairement utilisé dans des postes de responsabilité sociale dans le pilotage et la gestion des établissements, services ou dispositifs d'intervention sociale.

Le secteur de l'intervention sociale, quel que soit son niveau de mise en œuvre, est confronté à l'exigence d'une rigueur gestionnaire, tant sur le plan financier, que dans les dimensions organisationnelles et dans la gestion des ressources humaines. Le cadre n'est plus seulement emmené à cette fonction par les processus traditionnels d'ascension statutaire, fondés sur le lien quasi consubstantiel entre expérience et compétence.

Je suis attirée par l'activité d'inspection sociale, grâce aux expériences professionnelles individuelles accumulées pendant 32 ans dans le domaine social.

Les spécificités en termes de cultures professionnelles sociales, ainsi que la réalité des problématiques sur lesquelles les interventions sociales portent leur action, m'ont conduite vers une conception du dispositif de formation dans l'inspection sociale qui repose sur le pari de mettre en tension toute action d'ordre technique ou méthodologique avec ses enjeux éthiques et politiques.

Les orientations récentes de la politique sociale en Roumanie, déjà initiées dans les années 1990, concernant la prise en compte des bénéficiaires de l'intervention sociale dans leur dimension d'être humain et de sujet de droits, le lien connu entre la qualité du soin et de la prise en charge et le mode de management, constituent de véritables orientations partagées par les enseignants spécialisés en pédagogie sociale au sein de la Faculté de Sciences Sociales et Administratives de l'Université « Nicolae Titulescu » de Bucharest- Roumanie.

Notre activité pédagogique vise à former des spécialistes de haut niveau de responsabilité dans les structures, établissements ou services relevant du domaine social.

L'enseignement dispensé par notre faculté s'articule harmonieusement avec les cours de formation continue dans le domaine social organisés sur demande des diplômés en ce domaine

CHAPITRE I

LES PREMISSES DE L'APPARITION DE L'INSPECTION SOCIALE DANS LE CONTEXTE DE L'ADHESION DE LA ROUMANIE A L'UNION EUROPEENNE

- Conformément aux prescriptions du Partenariat pour l'Adhésion de la Roumanie à l'UE, le Gouvernement de la Roumanie a élaboré, en collaboration avec la Commission Européenne / La Direction Générale de l'Emploi et des Affaires Sociales - le **Mémoire Commun dans le domaine de l'Inclusion Sociale** - document qui prépare la participation complète de notre pays, après adhésion, à la méthode ouverte de coordination dans le domaine de l'inclusion sociale.
- La coordination par le Ministère du Travail, de la Solidarité Sociale et de la Famille de la Roumanie du suivi de la mise en œuvre des priorités dans le cadre du Mémoire Commun concernant l'Inclusion Sociale reflète une nouvelle approche d'intégration des politiques sectorielles, mettant en connexion, dans une vision globale, les politiques interdépendantes de promotion de l'inclusion sociale.

Ce document prévoit **une réforme des institutions de l'assistance sociale** et des politiques familiales par :

- - **la constitution d'un collège pour la coordination des politiques d'assistance sociale au niveau du Ministère du Travail, de la Solidarité Sociale et de la Famille ;**

- **la constitution d'une Inspection Sociale ;**
- **la constitution d'une Agence Nationale de Paiements des Prestations Sociales**
- **la constitution d'un Observatoire Social National.**

Le Mémorandum concernant la **modernisation administrative dans le domaine de l'assistance sociale, signé en 2005, a été repris par La Convention du Projet de jumelage (Le Projet PHARE 2003/2005 551.01.01.02** – qui met l'accent sur la Construction de la capacité administrative de l'Inspection Sociale) et définit les attentes liées à l'Inspection Sociale ainsi que le domaine de compétence de celle-ci, à savoir l'assistance sociale (prestations et services sociaux), de sorte qu'il existe:

- La définition d'une compétence suffisamment large de l'Inspection sociale, en vue de l'accomplissement de ses missions;
- La différenciation de l'activité de l'Inspection Sociale par niveaux administratifs (national, interdépartemental, départemental), concernant tant son domaine que son degré de technicité et son organisation;
- La réalisation d'un calendrier de l'organisation de l'activité de l'Inspection Sociale de sorte que son domaine de compétence s'élargisse progressivement;
- L'élargissement du champ d'action de l'Inspection Sociale à la gestion des prestations dans le système d'assurances sociales et de chômage, ainsi qu'à l'activité d'Inspection du Travail et d'inspection des services d'occupation de l'emploi et des établissements de formation professionnelle.

Le Mémorandum définit les fonctions de l'Inspection Sociale sous deux types de rubriques:

- **contrôle ;**
- **évaluation et conseil .**

Les missions de l'Inspection Sociale peuvent être synthétisées ainsi :

- *Le contrôle implique l'analyse de la modalité de mise en œuvre et du respect de la législation.*
- *L'évaluation d'une politique suppose plus que l'examen de sa régularité et implique une analyse de l'efficacité et de la performance, à partir de certains objectifs, dans la mesure du possible.*
- *L'équilibre entre la partie de contrôle et celle d'évaluation, ainsi que le choix du niveau d'exercice de l'inspection de type central ou territorial ont dû faire l'objet d'une analyse plus détaillée.*

- 1) **Contrôle :**
 - la vérification, à des intervalles réguliers, de l'activité des gestionnaires de services sociaux, aux niveaux national et local ;
 - le contrôle de la manière de laquelle le traitement correct des personnes est garanti ainsi que de la manière de laquelle les droits des citoyens sont attribués par les institutions responsables de fournir des prestations d'assistance sociale ;
 - le contrôle de la manière de laquelle les fonds destinés aux paiements des prestations sont utilisés ;
 - la présentation de propositions en vue de l'amélioration de la qualité des services et de l'activité des structures de gestion ou en vue de l'avancement des politiques définies par le Ministre du travail, de la solidarité sociale et de la famille ;
- 2) **Evaluation et conseil :**
 - l'évaluation des aspects spécifiques aux politiques sociales ;

- la mise à disposition des renseignements relatifs à la gestion des services sociaux et aux exemples de bonnes pratiques, la diffusion de ces renseignements ;
- la publication des rapports nationaux concernant les résultats de l'évaluation des prestations et des services sociaux, accompagnés de propositions d'amélioration ;
- la présentation des recommandations et le suivi de leur mise en œuvre.

CHAPITRE II

L'INSPECTION SOCIALE EN ROUMANIE – INSTITUTION EUROPEENNE

II.1 Eléments importants concernant la construction institutionnelle de l'Inspection Sociale

Dans le cadre de la Stratégie de l'Union européenne, définie à Lisbonne, le caractère pluridimensionnel des politiques d'inclusion sociale a été mis en évidence.

La Roumanie s'est engagée, par la **Loi n° 47/2006** concernant le système national d'assistance sociale, dans la direction d'une approche globale des politiques de développement social.

Cette loi établit :

- **Le domaine des politiques sociales** qui relèvent du Ministère du Travail, de la Solidarité Sociale et de la Famille (articles 24, 25 et 26) ;
- Une conception large de **l'Inspection Sociale** –dans le cadre de ses compétences ;
- Le rôle que les collectivités locales doivent avoir dans le domaine social (articles 32 à 35) et l'importance de l'Inspection Sociale dans le soutien de ces collectivités, contribuant ainsi à la mise en œuvre de la stratégie sociale nationale (article 24).

Afin de réaliser une cohérence dans le domaine des politiques d'inclusion sociale, le Ministère du Travail, de la Solidarité Sociale et de la Famille (MMSSF) a proposé la constitution d'un **Comité de Direction** composé de représentants des institutions ayant des responsabilités dans ce domaine qui réalisent, d'un côté, l'analyse des priorités et leur harmonisation avec les documents de programme concernant l'intégration européenne dans l'aire de compétence, et de l'autre côté, l'élaboration des rapports de surveillance sectorielle, en vue de les intégrer dans le Rapport final de surveillance concernant la mise en œuvre des priorités fixées par le Mémorandum Commun dans le Domaine de l'Inclusion Sociale.

La Convention du projet de jumelage RO03/IB/SO/06 concernant le Renforcement de la capacité administrative de l'Inspection Sociale en Roumanie a prévu en avril 2006 la soumission par les autorités roumaines, devant les autorités françaises, pour arbitrage, de deux rapports sur les propositions de scénarios d'Inspection Sociale, et la Réunion du **Comité de pilotage** du 20 avril 2006 a été consacrée à l'examen des propositions pour le bon déroulement du projet.

A partir de juin 2007, conformément aux prescriptions du Plan de Mesures Prioritaires pour l'Intégration européenne, l'Inspection Sociale sera constituée, sous la coordination du MMSSF - organisme qui a pour but de vérifier les standards concernant la réalisation des services sociaux et le paiement des prestations d'assistance sociale.

✓ Les Composantes du projet :

- **La composante 1 : La Construction institutionnelle** avec la présentation des différents scénarios concernant l'Inspection Sociale, accompagnés du cadre juridique adéquat et l'organisation nationale et territoriale de l'Inspection Sociale.

- **La composante 2 : La Formation**, comme une suite logique des deux activités précédentes, exige la définition d'un standard occupationnel pour les Inspecteurs Sociaux et l'analyse des besoins de formation du personnel de l'Inspection Sociale.

- **La composante 3 : La Communication** - la présentation des différentes méthodes de travail avec les personnes de liaison dans le cadre du projet et avec les représentants de l'opinion publique.

✓ Les concepts clés qui doivent gouverner l'Inspection Sociale sont:

1 - transparence

2 - responsabilité

3 - mise en commun

4- démocratie sociale

✓ Repères significatifs concernant la composante I du Projet de jumelage : CONSTRUCTION INSTITUTIONNELLE

1. Cadre législatif :

La définition des compétences d'une inspection sociale missions, domaines d'intervention, relations avec les autres organismes d'inspection existant en Roumanie ;

2. **La mise en œuvre des outils informatiques de gestion de l'inspection sociale:** l'élaboration des normes concernant la fourniture des informations nécessaires à l'inspection sociale.

3. **La constitution de l'administration nationale** intégrant les fonctions d'inspection et l'organisation de la complémentarité des deux niveaux (référence, priorités nationales, formation continue).

✓ Activités exercées :

1) La mise en œuvre de la Convention de jumelage

La Convention de jumelage a été signée le 23 novembre 2005 par le Ministre du Travail, de la Solidarité Sociale et de la Famille de la Roumanie, en présence de Son Excellence, Monsieur Jonathan SCHEELE, le Chef de la Délégation de la Commission européenne et de Madame Irina BOULIN-GHIKA, représentant Son Excellence, Monsieur Hervé BOLOT, l'Ambassadeur de la France en Roumanie.

La notification de commencement de la Convention a été transmise à la même date par la Délégation de la Commission européenne, date à laquelle le Conseiller Résident du Jumelage a commencé son activité.

2) La réalisation des activités :

Ont été réalisées toute une série d'activités qui ont eu pour objectif l'analyse du système d'assistance sociale en Roumanie, ainsi que l'identification et l'évaluation des activités relatives au contrôle, à l'évaluation et à l'inspection dans le domaine social.

L'équipe d'experts français a bénéficié du soutien des experts roumains et ainsi les réunions de travail avec différents interlocuteurs identifiés ont été organisées dans de bonnes conditions.

Cette analyse permet de présenter, certains éléments clés qui ont dû être analysés et résolus en vue de préparer les scénarios d'organisation et de fonctionnement de l'Inspection Sociale, comme suit:

a) Un cadre d'activité complexe

La mise en œuvre des politiques sociales est parfois défectueuse, à cause des lignes directrices assez confuses issues du niveau central. Nous précisons que:

▪ **Au niveau central**, sous les ordres du MMSSF sont organisées:

- **pour le domaine de l'assistance sociale:**

- Le Département d'Assistance Sociale et de Politiques Familiales;
- L'Autorité Nationale pour la Protection des Droits de l'Enfant;
- L'Autorité Nationale pour les Personnes avec Handicap;

- **pour le domaine des assurances sociales:**

- La Direction des politiques d'assurances sociales ;
- La Caisse Nationale de Retraites et d'autres Droits d'Assurances Sociales;

- **pour le domaine de l'occupation et de l'emploi:**

- La Direction des politiques pour l'emploi;
- L'Agence pour l'Occupation de l'Emploi
- L'Inspection du Travail

▪ **Au niveau local** : l'organisation reproduit le niveau central, un service déconcentré unique du Ministère qui réunisse tous les domaines de compétence de celui-ci n'existant pas.

En dehors des structures déconcentrées du Ministère du Travail, de la Solidarité Sociale et de la Famille, au niveau territorial se retrouvent également les structures déconcentrées de certains autres ministères:

- Les Inspectorats scolaires ;
- L'Administration fiscale ;
- La Direction de santé publique

b) Fonctions de contrôle souvent fragmentées ; la fonction de contrôle est répartie entre les divers acteurs.

c) Une fonction d'évaluation limitée

L'activité de contrôle et d'évaluation qui est exercée à présent ne répond pas parfaitement aux besoins, et sa fragmentation ne permet de définir ni au niveau national, ni au niveau territorial les priorités correspondant à une bonne gestion des politiques sociales.

- ✓ **PROPOSITIONS DE SCENARIOS** d'organisation concernant le Renforcement de la Capacité Administrative de l'Inspection Sociale– sont parties de **l'hypothèse d'une Inspection Sociale unique qui respecte plusieurs principes fondamentaux** et qui peuvent se concrétiser dans le choix de divers types d'organisation.

Six principes de base ont été proposés dans l'élaboration des scénarios.

1) Le choix d'une Inspection Sociale disposant d'un vaste domaine de compétence

2) Missions diversifiées de contrôle, évaluation et conseil

Le contrôle constitue la fonction primaire de l'inspection et consiste dans:

- **le contrôle de la conformité** avec la législation en vigueur ainsi que du respect par les personnes ou les organismes contrôlés, des règles qui leur sont applicables;
- **le contrôle de l'efficacité** qui vérifie la gestion efficace de l'argent public et des prestations sociales.

3) Placement institutionnel

4) Structuration territoriale :

a) La répartition des fonctions d'inspection sociale, entre le niveau central et le niveau territorial.

- le niveau central correspondrait à une inspection générale de haut niveau, outil de surveillance, d'analyse et d'élaboration de recommandations, se trouvant au service du Ministre et de ses collaborateurs directs.

- le niveau territorial inclurait des fonctions de contrôle et d'évaluation technique.

b) La fonction de vérification des politiques et de la gestion sociale des collectivités territoriales par l'inspection sociale soulève la question de l'articulation du rôle de l'Etat et des collectivités territoriales.

5) Modalité de recrutement et le statut des inspecteurs sociaux

Les inspecteurs doivent bénéficier de garanties spéciales afin de disposer d'une autonomie de jugement et afin de résister aux pressions extérieures, de sorte qu'ils exercent leur fonction le plus objectivement possible, qu'ils rédigent des rapports qui reflètent la réalité et qu'ils préconisent les mesures adéquates.

6) Modalité de financement, moyens de fonctionnement et d'organisation de la fonction d'inspection

■ **Les scénarios concernant la construction institutionnelle de l'Inspection Sociale par le Projet de Jumelage franco-roumain** doivent répondre à **3 priorités** et essayer de trouver :

- les meilleures garanties de l'indépendance et de l'autonomie d'appréciation des membres de l'inspection;
- les meilleures garanties de la qualité des missions de l'inspection ;
- des possibilités d'évolution et de développement flexibles suivant les décisions futures relatives à l'administration en Roumanie.

Scénario n° 1 : une Inspection Sociale centralisée

Dans cette hypothèse, l'Inspection Sociale peut être constituée d'un service unique installé à Bucarest, composé de 120 inspecteurs et qui sera compétente sur l'ensemble du territoire national et peut donc effectuer des missions de contrôle ou d'évaluation tant à Bucarest que dans tous les départements.

Scénario no 2 : une inspection ayant un niveau central et des structures régionales

Dans cette hypothèse, l'Inspection Sociale est constituée en tant que service unique, mais son organisation interne est fondée sur l'existence d'un niveau central installé physiquement à Bucarest - environ 30 inspecteurs - et de huit structures, installées dans chaque région de développement, chacune composée, en moyenne, d'environ 11 inspecteurs.

Scénario no 3 : une inspection ayant un niveau central et des structures territoriales dans chaque département du pays.

II.2 L'Inspection Sociale en Roumanie. Fonctions et attributions

L'Inspection Sociale n'est pas une notion tout à fait nouvelle en Roumanie; il existe plusieurs services d'Etat ayant des fonctions d'inspection dans le domaine social : l'Autorité Nationale pour la Protection des Droits de l'Enfant (ANPDC), l'Autorité Nationale pour les Personnes avec Handicap (ANPH), les Directions départementales du Travail, de la Solidarité Sociale et de la Famille (DMSSF).

L'opportunité de la constitution de l'Inspection Sociale est soutenue par la Loi no 47 publiée le 16 mars 2006, qui comprend quatre dispositions relatives à l'Inspection Sociale:

- L'Inspection Sociale constitue un « organisme spécialisé de l'administration publique centrale ayant une personnalité juridique » et est placée « sous l'autorité du Ministère du Travail, de la Solidarité Sociale et de la Famille » (article 29-1);
- L'Inspection Sociale a pour but « le contrôle de la mise en œuvre de la législation dans ce domaine » ainsi que « la vérification de l'activité des institutions publiques et privées chargées de fournir des prestations de services sociaux » (article 29-2) ;
- L'organisation, le fonctionnement et le financement de l'Inspection Sociale sont définis par la loi, sur proposition du Ministère du Travail, de la Solidarité Sociale et de la Famille (article 29-3) ;

- En ce qui concerne l'activité d'inspection, l'Inspection Sociale prend les attributions et le personnel concerné de l'Autorité Nationale pour les Personnes avec Handicap et de l'Autorité Nationale pour la Protection des Droits de l'Enfant (article 50).
- **Le Gouvernement a approuvé par l'Ordonnance d'Urgence n° 130/30.12.2006 la constitution de l'Inspection sociale, institution ayant pour but de contrôler les activités dans le domaine de l'assistance sociale et de l'inclusion sociale réalisées par les autorités de l'administration publique centrale et locale ainsi que par les personnes physiques et morales.**

Elle apporte une vision pragmatique dans l'activité de l'Inspection Sociale, stipulant que l'opposition de tout genre à l'activité des inspecteurs sociaux, manifestée par les autorités de l'administration publique centrale ou locale ou par des personnes physiques ou morales publiques ou privées, constitue une contravention et est sanctionnée par une amende de 5.000 à 10.000 RON.(1500 euro à 3000 euro)

- **L'organisation de l'Inspection Sociale est réalisée au niveau local et central.**

L'Inspection Sociale a sous ses ordres:

- des inspectorats sociaux départementaux;
- des inspectorats de la ville de Bucarest, appelés inspectorats territoriaux, n'ayant pas de personnalité juridique.

- **Les principales attributions de l'Inspection Sociale** (stipulées dans l'Ordonnance d'Urgence n° 130/2006):
 - elle vérifie le respect des prescriptions légales concernant l'établissement, l'octroi et le soutien des droits sociaux des citoyens, par les autorités de l'administration publique centrale et locale, ainsi que par d'autres personnes physiques ou morales, publics et privées, en tant que fournisseur de services sociaux;
 - elle vérifie le respect des prescriptions légales concernant la gestion des fonds pour le paiement des droits sociaux, ainsi que de ceux alloués pour le soutien et le développement des services sociaux, des projets, des programmes et des politiques dans ce domaine;
 - elle constate des faits qui transgressent les prescriptions légales dans le domaine de l'assistance sociale et de l'inclusion sociale et propose aux institutions compétentes l'application des mesures légales en vue d'établir la responsabilité juridique des personnes coupables et, suivant le cas, elle prévient les organes de poursuite pénale compétents dans la situation où les faits commis réunissent les éléments constitutifs d'un crime ou délit;
 - elle réalise des inspections thématiques pour l'évaluation spécifique de certains aspects des politiques sociales;
 - elle exerce le contrôle expéditif et inopiné en vue de prévenir, identifier et combattre toute infraction relevant du domaine de l'assistance sociale et de l'inclusion sociale;
 - elle exerce des activités d'investigation sociale dérivant des résultats du contrôle et formule des propositions d'amélioration de l'activité, de l'organisation et de la méthode d'octroi des prestations et des services sociaux;
 - elle vérifie les fournisseurs de services sociaux publics et privés du point de vue de leur efficacité et performance dans la réalisation des objectifs fixés en conformité avec les standards de qualité et de coût, conformément aux réglementations en vigueur;
 - elle enregistre, centralise et synthétise les données concernant les fournisseurs de services sociaux et les services sociaux accordés par ceux-ci et gère le Registre électronique unique des services sociaux;
 - elle contrôle, évalue et surveille le respect des prescriptions légales en ce qui concerne le respect des conditions d'agrément des fournisseurs de services sociaux et des services fournis par ceux-ci;
 - elle élabore des propositions d'amélioration du cadre législatif dans les domaines concernés par

l'inspection et les soumet au MMSSF pour diffusion, ainsi qu'à d'autres autorités de l'administration publique centrale pour information;

- elle rédige le rapport annuel d'activité, ainsi que des rapports nationaux concernant les résultats des inspections thématiques;
- elle élabore et diffuse des guides et des manuels pratiques nécessaires à l'activité d'inspection, qui sont approuvés par décision de l'inspecteur général en chef;
- elle est mandatée pour représenter l'Etat et le gouvernement roumain dans les rapports avec des personnes physiques et morales roumaines et étrangères dans son domaine d'activité;
- elle négocie, conclut et déroule des accords de coopération, des programmes et des projets avec des organismes nationaux et internationaux dans son domaine de référence, conformément au mandat qui lui est accordé;
- elle administre et gère les fonds alloués sur le budget approuvé, ainsi que les biens du domaine public ou privé de l'Etat qu'elle a en administration et/ou en usufruit, suivant le cas;
- elle finance ou cofinance des projets, des programmes, des investissements dans son domaine d'activité.

▪ **La coopération inter-institutionnelle de l'Inspection Sociale** (Article 7):

l'Inspection Sociale coopère avec des ministères, d'autres institutions de l'administration publique centrale et locale, des organismes privés, des représentants des partenaires sociaux .

▪ **L'organisation et le fonctionnement de l'Inspection Sociale:**

- L'Inspection Sociale est dirigée par un Inspecteur Général de l'Etat qui sera aidé par 2 inspecteurs généraux adjoints, fonctionnaires publics cadres, salariés au niveau des directeurs généraux dans les ministères.
- Les inspectorats territoriaux sont coordonnés par des inspecteurs sociaux en chefs.
- Il est institué la fonction d'inspecteur social dans le cadre de la catégorie des fonctions publiques spécifiques. (conformément à l'article 11 de l'OUG 130/2006)
- Le Personnel de l'Inspection Sociale est composé d'inspecteurs sociaux, de fonctionnaires publics dont le statut est réglementé par la Loi n° 188/1999 concernant le Statut des fonctionnaires publics, republiée.

II.3. Le rôle de l'inspecteur social dans l'Inspection Sociale - agent du changement social grâce à ses compétences professionnelles

- **La fonction d'inspecteur social** est instituée par l'Ordonnance d'Urgence du Gouvernement n° 130/2006- dans le cadre des fonctions publiques spécifiques, pour lesquelles il sera élaboré un statut spécial.
- **Les droits professionnels d'inspection de l'inspecteur social** : d'avoir libre accès, dans les conditions de la loi, après notification, au siège des autorités de l'administration publique centrale et locale ou de la personne physique ou morale, publique ou privée, ayant des attributions dans le domaine concerné, et/ou à tout autre lieu où celles-ci exercent leur activité, excepté les cas où, suite à des saisines, il est émis un ordre spécial de mission, dans les conditions de la loi.
- **Les obligations de l'inspecteur social** : de ne pas avoir d'intérêts directs ou indirects, quelle que soit leur nature, par rapport aux autorités de l'administration publique centrale et locale ou aux personnes physiques ou morales, publiques ou privées, soumises au contrôle ; de garder, en dehors des rapports, la confidentialité, la discrétion professionnelle et d'observer les règles déontologiques de la fonction publique; de notifier sans délai les autorités et les institutions compétentes si, au cours de sa mission d'inspection, il constate des délits ou des irrégularités graves dans le respect de la loi, entraînant la

responsabilité juridique.

- **Les principales attributions de l'inspecteur social** : il vérifie l'application correcte et unitaire des lois et des autres normes qui réglementent la réalisation des prestations et des services sociaux et dispose les mesures nécessaires en vue de remédier aux irrégularités constatées.
- **L'activité de l'inspecteur social** : les inspecteurs sociaux exercent leur activité d'inspection à partir d'un ordre de mission écrit, ayant accès à tous les documents et toutes les informations contenant des données significatives pour la réalisation des activités d'inspection.
- **Le profil de la compétence professionnelle de l'inspecteur social**

Les missions de l'inspecteur social dans l'exercice de ses fonctions de contrôle sont variées et peuvent être groupées en 4 catégories:

1. Mission de contrôle
2. Participation aux groupes de travail
3. Mission d'investigation (enquête), audit et évaluation dans un cadre interministériel
4. Mission d'expertise/de conseil

Les compétences principales de l'inspecteur social sont généralement définies par:

1. Les "savoir"
2. Les "savoir-faire"
3. Les "savoir-être." (sous l'ongle déontologique) .

CHAPITRE III

ASPECTS SIGNIFICATIFS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN INSPECTION SOCIALE

En Roumanie, rétrospectivement, nous assistons à 3 aspects concernant la formation des spécialistes dans le domaine social:

a) Il existe des assistants sociaux formés avant 1969, qui n'ont pas perdu le contact avec leur profession ;

b) A partir de l'an 1989, les spécialistes dans le domaine social (assistance sociale) ont une formation professionnelle supérieure de niveau académique ;

c) Une expérience précieuse a été accumulée en même temps par les non-spécialistes qui ont travaillé dans les organisations non gouvernementales ou gouvernementales. Beaucoup d'organisations non gouvernementales occidentales ont utilisé des ressources appréciables pour le développement des capacités professionnelles du personnel social.

Il est estimé que les jeunes assistants sociaux ont reçu une bonne formation, pouvant s'intégrer avec succès dans le processus de constitution du système de services sociaux et, au cours des années à venir, des spécialistes dans ce domaine seront formés en nombre croissant par les universités concernées.

On trouve l'harmonisation européenne des diplômes des assistants sociaux de niveau supérieur et elle se met en place au moyen de la LMD, Licence - Master - Doctorat.

III.1. Les objectifs de la formation du professionnel en inspection sociale

- ✓ **Les objectifs de la formation du professionnel en Inspection Sociale sont:**

1. L'élaboration des supports de formation complets et diversifiés, ainsi que la réalisation d'un programme de formation dans l'Inspection Sociale;

2. L'adaptation de la formation aux besoins identifiés, à l'ensemble des personnes relevant du dispositif de l'inspection sociale, aux niveaux national et territorial;
3. L'identification, la sélection et la formation des futurs formateurs roumains, capables d'adapter et de développer les contenus et les méthodes de formation.
4. L'élaboration d'un plan de formation continue, qui sera mis en œuvre après la clôture du projet de jumelage.

✓ **Le processus de préparation du système de formation du professionnel en Inspection Sociale** a commencé par:

- l'exposition par les inspecteurs de l'ANPDC et de l'ANPH des pratiques professionnelles actuelles par la présentation des modalités d'intervention des inspections existantes (standards, grilles d'analyse, types et formes de présentation des rapports.)
- la présentation, à titre informatif, du standard occupationnel de l'inspecteur social et sanitaire français et la définition d'un préstandard d'inspecteur social, comme cadre de référence pour le mécanisme de formation. Utilisé tout de suite dans la formation, ce pré standard occupationnel préfigurerait probablement le futur « standard occupationnel » qui sera soumis par les autorités compétentes à l'appréciation du **Conseil National de la Formation Professionnelle des Adultes (CNFPA)**.

✓ **La durée de la formation**

A part la prise en compte du standard des compétences professionnelles, l'élaboration d'une « **formation concernant les techniques d'inspection** », prévue dans la Convention du projet de jumelage pour 120 inspecteurs, devra remplir plusieurs conditions.

Les compétences exigées au début et à la fin de la formation seront définies suivant l'hétérogénéité des profils des stagiaires et les limites de la formation.

Le contenu de cette session devra prendre en compte une pratique et une série de connaissances professionnelles qui pourraient s'avérer très différentes en raison du fait que les stagiaires proviennent d'un corps d'inspection en activité à présent où ils sont recrutés directement à la fin d'un cours universitaire.

III.2. Institutions impliquées dans la formation

L'analyse des besoins de formation s'inscrit dans le cadre plus large de la démarche de renforcement de la capacité administrative de l'inspection sociale en Roumanie, bénéficiant d'une attente généralement positive dans le cadre du projet de la constitution de l'Inspection sociale.

- ❖ **Divers partenaires roumains** s'intéressent à la constitution d'une inspection sociale et sont prêts à contribuer par tout moyen à la démarche de la formation dans l'Inspection Sociale, qu'il s'agisse du **milieu universitaire**, ou bien du **secteur administratif**.

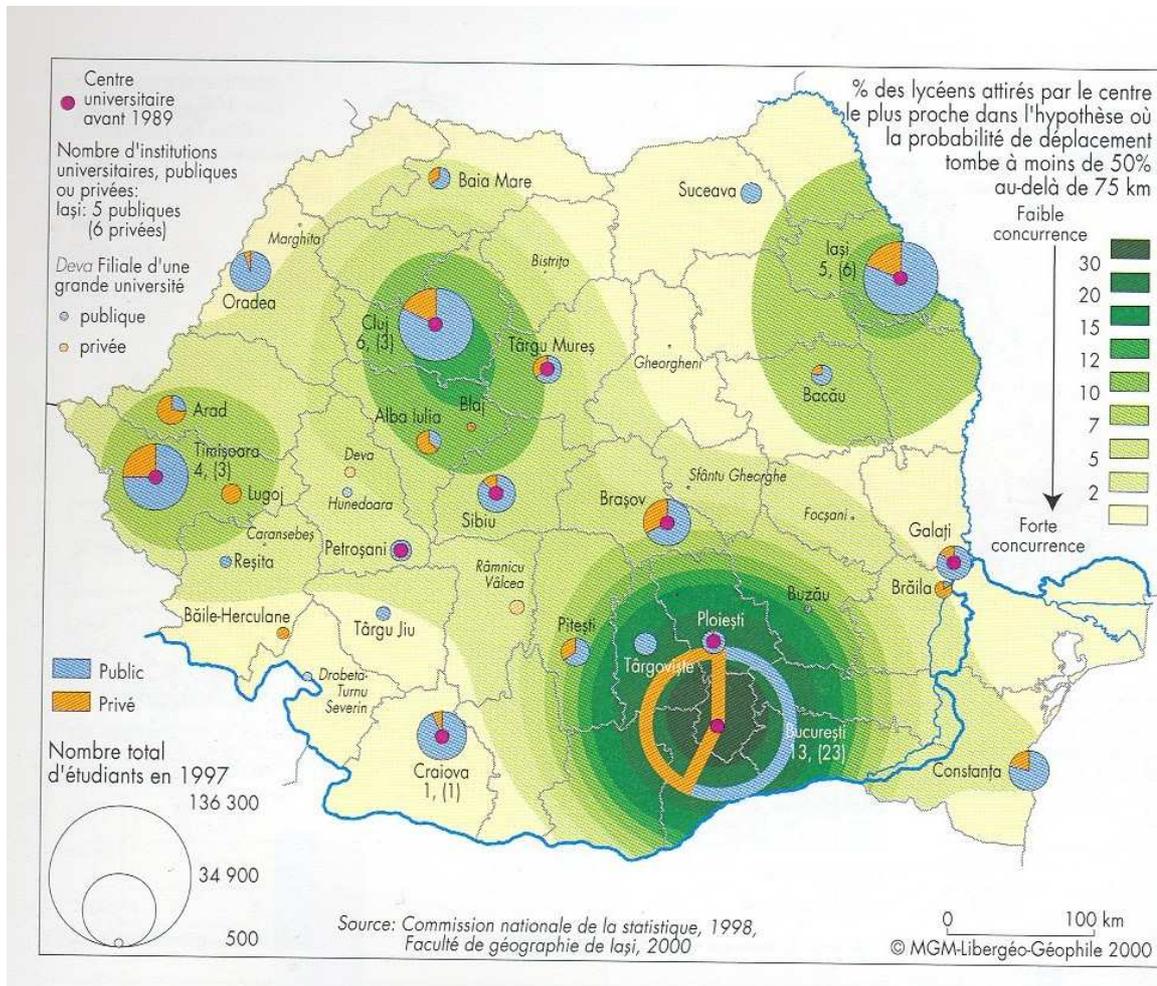
✓ **Les universités**

Les universités ont fait, initialement, des réserves sur l'« inspection », notion qui renvoie aux idées de *normes, de contrôle et de réglementation*. Ces perceptions s'inscrivent dans une culture de soumission à une autorité exercée verticalement, et seraient, du point de vue historique, antérieures à la période communiste. Les responsables de l'université ont souligné le fait qu'il existe le risque d'une non-concordance entre les objectifs ambitieux d'une formation qui vise à la constitution d'un nouveau corps d'inspection et les ressources prévues pour le plan de formation.

Dans une note plutôt positive, *la formation pour l'inspection sociale pourrait être liée aux réflexions que l'université entreprend déjà concernant l'évaluation des programmes, la supervision et l'évaluation externe.*

A partir de l'année universitaire 2006 -2007, l'Université de Bucharest a lancé un cours consacré à l'inspection sociale, au niveau du master.

Centres Universitaires de la Roumanie



✓ L'Institut des Sciences de l'Education (ISE) de BUCAREST

entreprend ses recherches dans le domaine de l'éducation et réalise des études concernant l'adaptation de la pratique professionnelle aux cadres législatifs. Il est l'auteur d'un ouvrage concernant les professions dans le domaine social et participe aux réflexions concernant les standards occupationnels.

✓ Le Conseil National de la Formation Professionnelle des Adultes

(CNFPA) coordonne et certifie la procédure d'autorisation des standards occupationnels constituant des descriptions officielles des professions.

❖ **Les partenariats non universitaires** par divers organismes et instances veulent être impliqués dans le processus de formation en inspection sociale, mais ils doivent satisfaire aux conditions pédagogiques concernant les ressources matérielles prévues par la loi :

✓ **Les centres régionaux de l'Autorité Nationale d'Occupation de la Force de Travail -ANOFM –**

(6 qui dépendent de l'ANOFM et 21 centres locaux qui dépendent des ANOFM locales) qui sont sous les ordres du MMSSF

✓ **Le Centre Régional de Formation Continue pour l'Administration Publique Locale (CRFCAPL) BUCAREST** est une institution autonome, sous la coordination méthodologique de l'Institut National d'Administration.

✓ **Les Mairies** ont élaboré des standards concernant la qualité des services fournis aux bénéficiaires, mais les fournisseurs de services, surtout les ONG, ne s'élèvent pas au niveau de ces standards.
L'Inspection Sociale pourrait contribuer à la cohérence et à l'amélioration du système social dans l'administration locale.

✓ **La Direction Générale de l'Assistance Sociale et de la Protection de l'Enfant (DGASPC)** a des compétences sur toutes les institutions pour enfants et sur tous les systèmes destinés aux personnes avec handicap (en dehors des institutions) ainsi que sur la prévention et le suivi des difficultés sociales des adultes.

❖ **Les systèmes de formation complémentaires**

La Convention du projet prévoit que la première session sera complétée par deux systèmes destinés à renforcer les apports initiaux et à inscrire dans la durée le processus d'apprentissage: des stages en France et une formation des formateurs.

✓ **Les stages de formation en France** proposés à une partie des 120 inspecteurs formés (20 sur 120), les stages organisés en France constitueront un complément privilégié de la formation « initiale ».

✓ **La formation des formateurs roumains** est bénéfique pour la pratique pédagogique appliquée au secteur social, et en l'espèce pour la démarche d'inspection.

CHAPITRE IV

ETUDE DE CAS :LA FORMATION ACADEMIQUE EN INSPECTION SOCIALE A L'UNIVERSITE DE BUCAREST- Faculté de Sociologie et d'Assistance Sociale- Master "Inspection sociale"

✓ **Brève présentation de l'Université de Bucarest**

L'Université de Bucarest se situe parmi les 500 premières universités du monde entier.

Le classement réalisé par Times Higher Education Supplement et par la compagnie Quacquarelli Symonds place l'Université de Bucarest à la tête des plus performantes universités du monde.

✓ **Informations complémentaires :** A propos de diplômes...

Il existe une harmonisation européenne des diplômes qui est mise en oeuvre au moyen de la formule **LMD/ Licence - Master - Doctorat.**

Il existe désormais 3 grades: la licence (bac+3), le master (licence +1,2 -2), le doctorat (licence+master+3).

✓ **Présentation des Masters organisés par la Faculté de Sociologie et d'Assistance Sociale de l'Université de Bucarest**

Pendant l'année universitaire 2006 -2007, les Masters organisés par la Faculté de Sociologie et d'Assistance Sociale de l'Université de Bucarest sont les suivants:

Master (cours du JOUR - 3 semestres)

- * Management stratégique et Développement social
- * Anthropologie et Développement Communautaire
- * Sondages d'opinion, marketing et publicité
- * Etudes de sécurité
- * Politiques Sociales Européennes

- * Management des Services Sociaux et de la Santé
- * Administration Communautaire de la Justice
- * Recherche sociologique avancée
- * Communication, société et mass media (langue française)
- * Management des ressources humaines
- * Administration des affaires (anglais ou roumain)
- * Conseil en assistance sociale
- * Institutions et management des programmes européens
- * Psychologie sociale appliquée
- * Assistance sociale dans le domaine de la psychiatrie

Master (cours du JOUR - 2 semestres)

- * Prévention de et combat contre la consommation des drogues
- * Evaluation et surveillance en assistance sociale

Master (cours ENSEIGNEMENT A DISTANCE - 3 semestres)

- * Administration publique
- * Etudes de sécurité
- * Déviance, Criminalité, Prévention et Intervention sociale
- * Management des ressources humaines
- * Analyse politique et marketing électoral
- * Protection du consommateur et concurrence sur le marché
- * Négociation et médiation des conflits familiaux et pénaux
- * Institutions et management des programmes européens
- * Administration des affaires (langue anglaise).

Master (cours ED - 2 semestres)

- * Management du système de la santé
- * **Inspection sociale**
- * Prévention de et combat contre la consommation des drogues
- * Evaluation et surveillance en assistance sociale
- * Crime organisé, criminalité sans frontières et stabilité régionale
- * Démographie.

o **L'évaluation des programmes de master en vue de leur agrément**

Les études universitaires de master assurent soit l'approfondissement dans le domaine des études de licence ou dans un domaine proche, soit l'acquisition de compétences complémentaires dans d'autres domaines, ainsi que le développement des capacités de recherche scientifique.

Conformément aux prescriptions légales, les études de master représentent le II^e cycle d'études universitaires et constituent une étape préparatoire obligatoire pour les études doctorales.

L'évaluation académique d'un programme d'études de master est axée principalement sur les critères, les standards et les indicateurs de performance définis dans la *Méthodologie de l'Agence Roumaine pour l'Agrément des Cours dans l'Enseignement Supérieur –ARACIS*

Le programme d'étude de master se trouve dans la *nomenclature* établie par Ordre du Ministre de l'Education et de la Recherche, sur proposition de l'Agence roumaine pour la Garantie de la Qualité dans l'Enseignement supérieur.

Le programme de Master doit respecter un *nombre de crédits* d'étude transférables spécifié par les prescriptions légales, compris d'habitude entre 90 et 120; par exception, pour les domaines dans lesquels le I^{er} cycle d'études

universitaires correspond à un nombre de minimum 300 crédits ECTS, le nombre de crédits d'étude transférables pour le programme de master proposé peut être de minimum 60.

Le programme de formation de l'étudiant suivant le master doit comprendre également une composante de *recherche scientifique ou création fondée sur aptitudes, en concordance avec la spécificité du domaine d'études.*

○ **Aspect significatif du Master professionnel :INSPECTION SOCIALE**

Diplôme national /Niveau(x) de recrutement : licence + 1 année /Durée des études : 1 an

✓ Inscription en Master :

1.Étudiants en Formation Initiale :

- Étudiants titulaires d'une Licence, issus des domaines des Sciences Juridiques, Politiques, Économiques et de Gestion ou des Sciences Humaines et Sociales.

- Les candidats titulaires d'une Licence dans d'autres secteurs pourront voir leur candidature examinée sous réserve d'une activité particulièrement significative dans le champ de l'intervention sociale.

2. Etudiants diplômés de la Faculté de Sociologie et d'Assistance Sociale.

✓ Les dossiers de candidature sont constitués :

- d'une lettre de motivation et d'un CV détaillé ;

- des renseignements d'état civil, des justificatifs des études (Diplôme), et des attestations concernant l'expérience professionnelle.

Ils font l'objet d'un examen par la Commission Pédagogique du Master, et donnent lieu à un classement.

Leur place sur la liste détermine leur admission, à hauteur de 35 **candidats admis au maximum** sur le nombre total de candidats.

✓ Disciplines d'étude dans le cadre de Master « Inspection Sociale »:

- Politiques sociales /- Le système des services sociaux dans l'assistance sociale/- Inspection sociale : méthodologie et mise en œuvre /- Psychologie sociale appliquée/

- Diagnostic des problèmes sociaux / Standards de la qualité et de l'évaluation des services sociaux

- Législation de la sécurité sociale/-Indicateurs sociaux et économiques /-Le partenariat public- privé dans les services sociaux/-Standards, surveillance et évaluation dans l'assistance sociale/

Final : Mémoire (Dissertation)

CONCLUSIONS

La Convention de jumelage franco-roumaine a été initiée à la demande de la Roumanie et signée le 23 novembre 2005, à la suite du Mémoire approuvé par le Gouvernement pour la modernisation administrative du système d'assistance sociale.

L'objectif de ce projet a été constitué par le renforcement de la capacité administrative de l'Inspection Sociale en Roumanie.

Par la coopération de tous les acteurs publics ou privés ayant des responsabilités dans le domaine social, des professionnels du domaine de l'assistance sociale, ainsi que par le soutien des responsables politiques nationaux ou locaux, ce projet deviendra une réalité positive, qui mènera la Roumanie vers une coopération européenne dans le domaine social au sein de l'Union Européenne.

Pour conclure, **l'Inspection Sociale, qui sera un outil de réglementation juridique et financière, doit être, dans le contexte actuel, un instrument pédagogique au profit des structures sociales.** Elle devrait garantir ainsi une vraie plus-value dans le fonctionnement des institutions relevant de son domaine, en vue de l'amélioration, jusqu'au moindre coût, des services offerts, dans l'intérêt des bénéficiaires.